



Faire un legs.

*Pour transmettre la musique
aux générations futures*



**PHILHARMONIE
DE PARIS
FONDATION**

AGIR MAINTENANT POUR LA MUSIQUE DE DEMAIN

Héritière de la Cité de la musique et de la Salle Pleyel, la Philharmonie de Paris en prolonge et amplifie les missions, faisant de Paris un pôle d'excellence musicale au rayonnement international.

La Grande salle Pierre Boulez à l'acoustique d'exception, les espaces de répétition offerts aux orchestres résidents ou invités, et enfin l'excellence de l'Orchestre de Paris, y sont pour beaucoup. Mais, au cœur du projet, figure aussi la volonté de renouveler en profondeur le partage de la musique, véritable ambition première de la Philharmonie de Paris.

C'est pourquoi cette dernière a fait le choix de s'implanter dans un Est parisien en profonde mutation, au cœur du Grand Paris ; le choix d'apporter un soin particulier à ses espaces pédagogiques, et à la future Philharmonie des Enfants ; et enfin, le choix de développer le programme éducatif et social Démos, qui comptera bientôt une soixantaine d'orchestres de jeunes dans toute la France.

Pour accompagner ces mutations, la Fondation Philharmonie de Paris, sous l'égide de la Fondation de France, réunit une communauté active de donateurs. Ces derniers soutiennent chaque année les projets

qui contribuent à dessiner l'avenir de la Philharmonie de Paris, et, à travers elle, celui de notre vie musicale.

Administrée par une gouvernance solide composée de donateurs, de personnalités du monde culturel, de représentants de la Fondation de France, la Fondation Philharmonie de Paris a ainsi participé au déploiement de Démos et à l'émergence de la Philharmonie des Enfants dont l'ouverture est programmée en 2021.

En faisant un legs à la Fondation Philharmonie de Paris, vous donnez tout son sens à votre passion et soutenez de manière durable la dynamique initiée par la Philharmonie de Paris. Notre équipe est à votre écoute pour vous accompagner dans votre engagement, dans une relation personnalisée et en toute confidentialité.

De tout cœur, nous vous remercions pour votre générosité et restons attachés, comme vous, à donner pleinement sens au mot Philharmonie : l'amour de la musique.

Xavier Marin,

Président de la Fondation
Philharmonie de Paris

Laurent Bayle,

Directeur général
Cité de la musique - Philharmonie de Paris

POURQUOI FAIRE UN LEGS

La société civile joue chaque jour un rôle plus important dans le fonctionnement de la Philharmonie, notamment pour pérenniser ses projets les plus ambitieux. Dans ce contexte, votre legs permet à l'établissement de continuer de mener à bien ses missions d'intérêt général avec sérénité. En faisant un legs à la Fondation Philharmonie de Paris :

- **Soutenez une fondation engagée pour les projets de long terme** de la Philharmonie, capable de constituer sur plusieurs années un capital important, mobilisable en fonction des priorités de la Philharmonie.
- **Jouez un rôle décisif** pour donner vie aux projets de la Philharmonie dans ses domaines d'intervention : **la création artistique, la préservation et l'enrichissement du patrimoine musical, le partage et la transmission** à travers les activités éducatives et sociales.
- **Donnez en confiance**, le sérieux et la transparence dans la gestion de votre legs vous étant garantis par la Fondation de France, qui abrite la Fondation Philharmonie de Paris.



QUESTIONS/RÉPONSES

QUE FAUT-IL FAIRE POUR LÉGUER À LA FONDATION PHILHARMONIE DE PARIS ?

Il n'y a aucun montant minimum pour effectuer un legs, une donation ou pour transmettre une assurance-vie. Vous devez rédiger de votre main votre testament, le dater et le signer. Vous pouvez ensuite nous en faire parvenir une copie confidentielle.

LÉGUER REPRÉSENTE-T-IL UN COÛT DE MON VIVANT ?

Inscrire la Fondation Philharmonie de Paris comme bénéficiaire d'un legs dans votre testament ne représente aucun coût de votre vivant. Etant sous égide de la Fondation de France, la Fondation Philharmonie de Paris est habilitée à recevoir les legs en exonération totale des droits de succession.

PUIS-JE LÉGUER SANS LÉSER MES ENFANTS ?

Une part de votre patrimoine revient de droit à vos héritiers « réservataires » (enfant ou conjoint s'il n'y a pas d'enfant). Le legs et la donation à la Fondation Philharmonie de Paris portent donc sur la part restante, appelée « quotité disponible ».

Si vous n'avez pas d'héritier réservataire, désigner la Fondation Philharmonie de Paris légataire universel vous permet de bénéficier d'avantages fiscaux importants tout en léguant une partie de votre patrimoine aux proches de votre choix.

LEGS OU ASSURANCE VIE ?

Vous pouvez léguer tout type de bien : somme d'argent, bien immobilier ou mobilier, titres, obligations...

Si vous détenez une assurance-vie, vous pouvez aussi faire figurer la Fondation Philharmonie de Paris parmi les bénéficiaires, et ce en exonération totale des droits de succession.

COMMENT M'ASSURER QUE MON LEGS SERA UTILISÉ POUR SOUTENIR LE PROJET DE MON CHOIX ?

Vous pouvez choisir d'affecter librement votre legs ou votre donation à un projet en particulier. La Philharmonie de Paris et la Fondation de France veillent à ce que vos choix soient scrupuleusement respectés. Si vous n'indiquez pas de souhait précis, l'affectation du legs sera établie par la Fondation Philharmonie de Paris, au profit des projets prioritaires de l'établissement.



© Gili Lefavonnier

Les questions relatives à la transmission de votre patrimoine nécessitent une importante expertise juridique et fiscale. Nous sommes à votre écoute et pouvons vous orienter vers un notaire de confiance qui vous conseillera et vous accompagnera dans votre processus de réflexion, en toute confidentialité.

« *Apprentie mélomane n'ayant pas d'enfant, je souhaite que d'autres puissent découvrir le bonheur de la musique comme j'ai pu le faire il y a quelques années. L'accompagnement régulier des équipes de la Philharmonie a été déterminant dans mon engagement.* »

Christiane

« *La Philharmonie de Paris, le moment magique des concerts, sont un réconfort essentiel dans ma vie. Il est essentiel pour moi de préserver ce patrimoine immatériel et pourtant si précieux, afin qu'il profite aux générations de futurs spectateurs* ».

René



CONTACT

Nous sommes à votre écoute pour un échange personnalisé, en toute confidentialité, et pour vous adresser toutes les informations nécessaires.

ZOÉ MACÊDO-ROUSSIER

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE LA FONDATION PHILHARMONIE DE PARIS

PHILHARMONIE DE PARIS

221 AVENUE JEAN JAURÈS, 75019 PARIS

01 44 84 45 71

zmacedo@philharmoniedeparis.fr

LA PHILHARMONIE DE PARIS EN CHIFFRES

+ de *1 million*
DE SPECTATEURS PAR AN,
TOUTES ACTIVITÉS CONFONDUES

+ de *500* CONCERTS PAR AN

400 000 PARTICIPANTS PAR AN
AUX ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

50 ORCHESTRES DÉMOS IMPLANTÉS
DANS TOUTE LA FRANCE

2 000 m² DÉDIÉS À LA PRATIQUE
MUSICALE DES PLUS JEUNES AU SEIN
DU PÔLE ÉDUCATIF

1 000 m² POUR UNE DÉCOUVERTE
LUDIQUE ET IMMERSIVE DE LA MUSIQUE
AVEC LA PHILHARMONIE DES ENFANTS

VOS PROJETS RENCONTRENT LE NÔTRE : PARLONS-EN !

Décider de transmettre un bien ou un patrimoine à la Fondation Philharmonie de Paris est une démarche importante qui demande réflexion, écoute et dialogue. Nous nous engageons à vous accompagner dans la construction de votre projet et nous tenons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, en toute confidentialité et sans aucune obligation de votre part.

- Je souhaite recevoir de la documentation gratuitement et sans engagement de ma part.**
- Je souhaite être recontacté par téléphone pour évoquer mon projet de vive voix.**

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____

Ville _____

Tel _____

Mail _____

Bulletin à renvoyer à
ZOÉ MACÊDO-ROUSSIER
PHILHARMONIE DE PARIS
221 AVENUE. JEAN - JAURÈS
75935 PARIS CEDEX 19